

TRANSACTION VENTE

Transaction sur immeuble (Prix net vendeur) (*)	Honoraires Perçues
Pour une vente inférieure à 100.000 euros inclus	Forfait de 8.000 € TTC
Entre 100.001 et 250.000 €	7 % TTC
Entre 250.001 et 500.000 €	6 % TTC
Pour une vente supérieure à 500.000 €	5 % TTC

(*) Honoraires à la charge de l'acquéreur ou du vendeur, selon les termes du mandat signé (information mentionnée dans chaque annonce).

Ce pourcentage s'applique, tranches cumulées, sur le prix de vente, commission comprise.

Cas particulier : en cas de mandat délégué par une autre agence, les honoraires applicables sont ceux de l'agence détentrice du mandat délégué.

Transaction sur droit au bail et fonds de commerce	Honoraires Perçues
Cession de DAB ou fonds de commerce inférieur à 50.000 €	Forfait de 6.000 € TTC
Cession supérieure à 50.001 €	10 % HT du montant de la cession TTC

LOCATIONS (Bail LOI 89-462)

« Selon l'article 5 de la loi du 06 juillet 1989 modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014 (...), le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations, ne peuvent excéder celui imputé au bailleur et demeure supérieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée, fixé par voie réglementaire et révisable chaque année »

Honoraires à la charge du bailleur	Honoraires Perçues
Honoraires de publicité, visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction de bail	12 € TTC / m2 (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée	3 € TTC / m2 (1)
Honoraires d'entremise, conseils et de négociation	½ mois du loyer hors charges (2)
Honoraires à la charge du locataire	Honoraires Perçues
Honoraires de publicité, visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction de bail	12 € TTC / m2 (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée	3 € TTC / m2 (1)

LOCATION BOX / PARKING

Bailleur : 1,5 mois de loyer charges comprises Locataire : 1,5 mois de loyer charges comprises

(1) Prix au mètre carré de surface habitable en zone très tendue : la zone A bis soit Paris ainsi que certaines communes des départements 92, 93, 94, 95 et 78 ;

(2) Offert en cas de mise en gestion locative

GESTION LOCATIVE

Gestion courante	3 formules proposées : 5 – 7 et 9 % TTC du montant de quittancement (renseignements en agence)
Option : Assurance loyers impayés	2,2 % TTC du montant de quittancement

HONORAIRES SUR LOCATIONS COMMERCIALES Hors taxes (sans droit d'entrée)

Bail 9 ans (à la charge du locataire)	10% H.T. de la 1ère triennale de loyer
Engagement de moins de 24 mois (à la charge du locataire)	10% H.T. de la totalité des loyers minimum 5.000 € H.T

TVA en vigueur au 01.01.2020 : 20%

SAS JB IMMO au capital de 15.000 € - RCS Paris 803 406 065 - N° TVA Intracommunautaire : FR37 803 406 065

Siège social : 95 avenue Ledru Rollin 75011 Paris

Carte professionnelle Transaction et Gestion : CPI 7501 2015 000 001 427

Caisse de garantie transaction et gestion CEGC 16, Rue Hoche TSA 39999, 92919 Puteaux